**Épargne Salariale & Retraite**

# DÉBLOCAGE ANTICIPÉ

*RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE*

## Dispositifs concernés

- PEE / PEI / PEG
- Compte Courant Bloqué (CCB)

## Remboursement par internet

Rendez-vous dans le menu « Opérations » puis « Retirer tout ou partie de mon épargne » pour saisir votre demande de remboursement et déposer vos justificatifs en ligne (ou nous les adresser par courrier).

Tous les justificatifs déposés en ligne dans l'espace sécurisé de notre portail internet avant 10 heures sont traités le jour même. Après 10 heures, ils sont traités au plus tard le lendemain ouvré.

## Remboursement par courrier

Procurez-vous un bulletin de remboursement personnalisé auprès de notre plateforme téléphonique.

Renvoyez-le, accompagné des justificatifs, à l'adresse indiquée sur le bulletin. Les courriers reçus avant 10 heures sont traités le jour même de leur réception.

## Date de validité de la demande

Dispositifs PEE / PEI / PEG / CCB :

Votre demande de remboursement doit être réceptionnée par Amundi ESR dans un délai de six mois à compter :

- de la date de la facture acquittée des travaux,
- ou de la date du devis accepté.

## Principaux évènements exclus (liste non exhaustive)

- Travaux réalisés dans un bien qui n'est pas la résidence principale (bien locatif ou résidence secondaire).
- Travaux réalisés sans recours à des professionnels qualifiés reconnus garants de l'environnement (RGE), par exemple par des entreprises non RGE ou par le bénéficiaire lui-même ou des tiers non professionnels.

Mise à jour : Avril 2026

Les informations mentionnées dans ce document vous sont communiquées à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer, notamment par voie législative ou réglementaire. Conformément à la réglementation en vigueur, Amundi ESR se réserve le droit de demander des pièces justificatives complémentaires, en vue d'apprécier la légitimité d'une demande de déblocage.

## Caractéristiques

Le déblocage, total ou partiel, de votre épargne intervient sous la forme d'un règlement unique. Un même cas de déblocage ne peut donc donner lieu à des versements successifs.

Le montant débloqué ne peut excéder le coût des travaux, diminué du montant des prêts obtenus et de l'éventuel apport personnel (autre que l'épargne salariale).

Les sommes débloquées doivent être intégralement employées au financement des travaux de rénovation énergétique de la résidence principale, figurant aux **articles D. 319-16 et D. 319-17 du code de la construction et de l'habitat.** Elles peuvent financer les dépenses afférentes aux travaux suivants :

- Le coût de la fourniture et de la pose des équipements, produits et ouvrages nécessaires à la réalisation des travaux d'économies d'énergie,
- Le coût de la dépose et de la mise en décharge des ouvrages, produits et équipements existants,
- Les frais de maîtrise d'œuvre et des études relatives aux travaux ou autres études techniques nécessaires,
- Les frais de l'assurance maître d'ouvrage éventuellement souscrite par l'emprunteur,
- Le coût des travaux nécessaires, indissociablement liés aux travaux d'économies d'énergie.

En cas de financement des travaux à 100% par des prêts, aucun remboursement de l'épargne salariale ne sera possible. En effet, le montant du déblocage doit faire partie de l'apport personnel.

Le remboursement de votre épargne ne pourra porter que sur l'épargne comptabilisée avant :

- la date de la facture acquittée des travaux.
- la date du devis accepté.

## Justificatifs à joindre à la demande de déblocage

- Le formulaire d'attestation de réalisation de travaux de rénovation énergétique (voir ci-après), dûment complété et signé.
- Le (ou les) « formulaire type entreprise » à faire remplir aux professionnels par le demandeur. (voir partie 4 de l' attestation).
- La facture acquittée des travaux ou le devis accepté.
- Si vous faites une demande de remboursement par courrier : la photocopie lisible recto-verso de votre pièce d'identité en cours de validité (indispensable à la prise en compte de votre demande) et un bulletin de remboursement personnalisé disponible auprès de notre plateforme téléphonique accompagné de vos justificatifs.

## Principales Questions / Réponses

**Qu'est qu'une résidence principale ?**

La résidence principale s'entend :

- d'une manière générale, comme le logement où le contribuable réside en permanence avec sa famille,
- lorsque le contribuable exerce une profession qui l'oblige à de fréquents déplacements, comme le logement où sa famille réside en permanence.

**La rénovation énergétique d'une copropriété est-elle éligible ?**

Oui. A condition que le logement soit la résidence principale de l'intéressé. Dans ce cas, la copie du procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires validant les travaux et l'appel de fond du syndicat de copropriété seront demandés en complément des justificatifs traditionnels .

**Retrouvez les réponses à vos questions dans le menu « Aide » de votre espace personnel.**

Amundi ESR - Société Anonyme au capital de 24 000 000 €. Entreprise d'Investissement régie par le Code Monétaire et Financier agréée par l'ACPR n° 14 758 R. Immatriculée à l'ORIAS n° 16006295. Siège social : 91 – 93, boulevard Pasteur - 75015 Paris. Adresse postale : 26956 Valence Cedex 9 France. Siren 433 221 074 RCS Paris.

Amundi Investment Solutions

**Épargne Salariale & Retraite**

# ATTESTATION

*RENOVATION ENERGETIQUE DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE*

## PARTIE 1 : vos coordonnées (à compléter par vos soins)

☐ Mme ☐ M. Nom : . . . . . .Prénom(s) : . . . . . .

Numéro de votre compte d'épargne salariale et retraite : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
(informations figurant sur votre relevé de compte)

## PARTIE 2 : votre plan de financement (à compléter par vos soins et par votre établissement de crédit)

**Montant total des travaux (A)** . ..... **€**

**Financement (B) :** **NB : indiquez zéro en l'absence de prêt**

Montant du prêt principal : ..... **€**

Montant(s) de(s) autre(s) prêt(s) ..... **€**

**Apport personnel*** ..... **€**
(y compris l'épargne salariale)

**Total des financements (B)** ..... **€**

**NB. (A) – (B) doit être égal à 0,00€**

---

*NB : Si vous n'avez recours à aucun prêt, merci de compléter le plan de financement ci-dessus et de cocher la case présente dans les attestations sur l'honneur (PARTIE 3).*

*Les informations sur l'établissement bancaire de votre prêt principal :*

Nom de l'Etablissement Bancaire
qui accorde le prêt principal : .....

Agence (adresse complète) :.....

.....

* IMPORTANT : le remboursement demandé ne pourra pas excéder le montant de votre «apport personnel»

**Le cachet et la signature de l'établissement de crédit sont obligatoires** dans le cadre ci-dessous pour certifier votre plan de financement :

*Si votre banque en ligne ne peut pas tamponner ce formulaire, merci de nous transmettre l'offre de prêt acceptée, mentionnant le montant de votre apport personnel.*

## PARTIE 3 : attestation sur l'honneur (à compléter par vos soins)

Je soussigné(e) □ Mme □ M. Nom : . . . . . .Prénom(s) : . . . . . .

- Atteste sur l'honneur que les renseignements inscrits ci-dessus et ci-après (au verso 2/3) sont exacts,
- Certifie que les sommes débloquées seront destinées au financement des travaux de rénovation énergétique de ma résidence principale,
- Certifie que les sommes débloquées n'excèdent pas le coût global des frais engagés moins le montant des prêts obtenus et de l'apport personnel (autre que l'épargne salariale et retraite),

❑ Certifie n'avoir recours à aucun prêt et m'engage à utiliser les sommes débloquées pour mon projet.
**(à cocher uniquement si vous n'avez pas recours à un prêt)**

Fait à . . . . . , le . . . . . .

Signature du bénéficiaire (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Une attestation sur l'honneur vous engage et vous expose notamment à un redressement fiscal en cas de déclaration d'informations erronées.

Amundi ESR - Société Anonyme au capital de 24 000 000 €. Entreprise d'Investissement régie par le Code Monétaire et Financier agréée par l'ACPR n° 14 758 R. Immatriculée à l'ORIAS n° 16006295. Siège social : 91 – 93, boulevard Pasteur - 75015 Paris. Adresse postale : 26956 Valence Cedex 9 France. Siren 433 221 074 RCS Paris.

Amundi Investment Solutions

# ATTESTATION

*RENOVATION ENERGETIQUE DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE*

## PARTIE 4 : cochez la case correspondant à votre cas de déblocage

**La liste des travaux ci-dessous se réfère** aux **articles D. 319-16 et D. 319-17 du code de la construction et de l'habitat.**

☐ **1. TRAVAUX DE RÉNOVATION PERMETTANT D'AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DU LOGEMENT**

Les travaux que je réalise correspondent aux actions suivantes :

- Isolation thermique de la toiture,
- Isolation thermique des murs donnant sur l'extérieur
- Remplacement d'au moins la moitié des fenêtres en simple vitrage par du double vitrage et remplacement des portes donnant sur l'extérieur,
- Isolation des planchers bas,
- Installation ou remplacement d'un système de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire,
- Installation d'équipements de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable,
- Installation d'équipements de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable.

**Les pièces justificatives à nous adresser sont :**

- la facture acquittée des travaux ou le devis accepté,
- le « Formulaire type entreprise éco-PTZ action – métropole » ou « Formulaire type entreprise éco-PTZ action – DOM » à faire remplir aux professionnels par le demandeur.

☐ **2. TRAVAUX DONNANT DROIT À UNE AIDE ACCORDÉE PAR L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT**

Les travaux que je réalise correspondent aux aides suivantes :

- MaPrimeRénov'-Parcours accompagné ou,
- MaPrimeRénov'-Parcours par gestes.

**Les pièces justificatives à nous adresser sont :**

- la preuve de l'aide accordée au titre de la lutte contre la précarité énergétique MaprimeRénov'- Parcours accompagné ou Parcours par gestes,
- la facture acquittée des travaux ou le devis accepté,
- le « Formulaire type entreprise éco-PTZ action – métropole » ou « Formulaire type entreprise éco-PTZ action – DOM » à faire remplir aux professionnels par le demandeur.

☐ **3. TRAVAUX PERMETTANT D'ATTEINDRE UNE PERFORMANCE ÉNERGETIQUE GLOBALE MINIMALE DU LOGEMENT**

Les travaux que je réalise permettent d'atteindre une étiquette énergétique, après travaux, inférieure à 331 kWh/m2 par an sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire, et un gain énergétique d'au moins 35 %.

**Les pièces justificatives à nous adresser sont :**

- la facture acquittée des travaux ou le devis accepté,
- la partie 5 ci-après dûment complétée, datée et signée par le professionnel qui réalise les travaux,
- le « Formulaire type entreprises éco-PTZ performance globale – métropole » ou « Formulaire type entreprises éco-PTZ performance globale – DOM » à faire remplir aux professionnels par le demandeur.

☐ **4. TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Les travaux que je réalise permettent au nouveau système de ne pas consommer d'énergie et répond à des prescriptions techniques spécifiques.

**Les pièces justificatives à nous adresser sont :**

- la facture acquittée des travaux ou le devis accepté,
- la partie 5 ci-après dûment complétée, datée et signée par le professionnel qui réalise les travaux,
- le « Formulaire type entreprises éco-PTZ dispositifs d'assainissement non collectif (métropole et DOM) » à faire remplir aux professionnels par le demandeur.

Amundi ESR - Société Anonyme au capital de 24 000 000 €. Entreprise d'Investissement régie par le Code Monétaire et Financier agréée par l'ACPR n° 14 758 R. Immatriculée à l'ORIAS n° 16006295. Siège social : 91 – 93, boulevard Pasteur - 75015 Paris. Adresse postale : 26956 Valence Cedex 9 France. Siren 433 221 074 RCS Paris.

Amundi Investment Solutions

# ATTESTATION

*RENOVATION ENERGETIQUE DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE*

## PARTIE 5 : attestation à remplir par le professionnel (uniquement si les cases 3 ou 4 de la « PARTIE 4 » sont cochées)

Je soussigné(e) : . . . . . ., représentant la société : . . . . . .. . . . . .

Etablie à (n° et rue) : . . . . . .

Code postal |_|_|_|_|_| Ville : . . . . . .

certifie que les travaux réalisés pour le compte de : .....
(cocher la case correspondante ci-dessous)

☐ permettent d'atteindre une étiquette énergétique, après travaux, inférieure à 331 kWh/m2 par an sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire, et un gain énergétique d'au moins 35 %.

☐ permettent la réhabilitation de l'installation d'assainissement non collectif donnant lieu à un nouveau système qui ne consomme pas d'énergie et répond à des prescriptions techniques spécifiques.

Fait à . . . . . , le . . . . . .

Signature et cachet de la société

Amundi ESR - Société Anonyme au capital de 24 000 000 €. Entreprise d'Investissement régie par le Code Monétaire et Financier agréée par l'ACPR n° 14 758 R. Immatriculée à l'ORIAS n° 16006295. Siège social : 91 – 93, boulevard Pasteur - 75015 Paris. Adresse postale : 26956 Valence Cedex 9 France. Siren 433 221 074 RCS Paris.